

DU LATIN COMME LANGUE NATURELLE DE L'ÉCRITURE

Corinne Saminadayar
École normale supérieure
Université de Toulouse II

« Du latin comme langue naturelle de l'écriture », *La Réception du latin du XIX^e siècle à nos jours*, Georges Cesbron et Laurence Richer dir., Presses de l'université d'Angers, 1996, pp. 161-168.

« Non assuescat infans ei sermoni, qui dediscendus deinde sit. »

QUINTILIEN, Institution Oratoire, I, 1.

« Ah ! comme je préférerais que ce fût en latin ! — Si je faisais d'abord ma lettre en latin ? Je pense bien mieux en latin... Je traduirai après. » Telle est la méthode que Jacques Vingtras, bachelier nouvellement engagé dans une maison de commerce, se propose d'employer pour répondre au courrier du jour. Cette désopilante anecdote vallésienne¹, si outrée qu'elle paraisse, rend bien compte d'un paradoxe constitutif de l'enseignement secondaire classique dans la première moitié du XIX^e siècle. Celui-ci, en effet, a pour visée essentielle de former les élèves au « beau style » qui leur ouvrira la carrière des Lettres ; c'est ce que précise nettement Michel Bréal : « Le lycée subordonne toutes les connaissances à une idée dominante : il ramène l'instruction à l'art d'écrire. »² Or, pour parvenir à ce résultat, les Humanités consacrent la suprématie écrasante non pas du français, mais de la langue latine : « Quoique l'Université comprenne sous le nom de langues classiques le latin, le grec et le français, il est certain que le latin tient dans nos classes une place tout à fait prédominante [...] Le latin est le fonds de l'enseignement universitaire »³, note également Michel Bréal. Face à ces deux énoncés apparemment contradictoires, une seule conclusion s'impose : c'est en latin que le collégien apprenait à écrire français.

De fait, l'apprentissage des langues anciennes, pour l'institution scolaire, obéit à une finalité qui lui est extérieure : si étrange que cela puisse paraître, le latin n'a d'autre valeur que de constituer le détour nécessaire pour parvenir à la maîtrise stylistique du français. La preuve en est, aux yeux des universitaires, que les grands classiques français ont en fait écrit en latin ! Si bien que la langue naturelle du collégien, pour acquérir la dignité d'une véritable langue d'écriture, doit être « greffée » de latin jusqu'à se trouver véritablement « habitée » par l'Antiquité...

* *

*

Si les jeunes gens passent la plus grande partie de leur scolarité à apprendre le latin, ce n'est pourtant pas pour le savoir ; et, s'ils font presque quotidiennement une composition, en prose ou en vers, écrite dans cette langue, c'est dans la but d'acquérir la maîtrise du français littéraire. Celui-ci ne peut être atteint que par le détour obligé du latin, comme l'explique Mgr Dupanloup : « Les enfants ne pensent, n'imaginent, ne sentent, n'écrivent jamais plus vigoureusement qu'en latin. »⁴ Car le latin constitue le creuset où la langue naturelle et immédiate s'épure et se métamorphose, où le fer devient acier : « Le but est d'arriver, non à la parole vaine et banale, mais à la vraie Parole, pleine et forte, à la Parole, expression vive de la pensée, à la Parole des grands

noble et plus élevée. »⁵

Aussi les manuels ne cessent-ils de proclamer que « le commerce avec les grands esprits de l'Antiquité » permet aux élèves de forger leur propre style, original et personnel, par l'épreuve du Latin. Il ne s'agit point de former des poètes néo-latins ou d'« affreux petits rhéteurs », mais, comme le précise le Guide des Humanistes, « <le> but est de donner aux humanistes, non pas un goût exclusif pour la poésie, mais des principes de ce goût général, qui apprend à distinguer le bon et le mauvais dans une composition littéraire quelconque [...] Bossuet s'est formé sa propre langue par la lecture de l'*Enéide*. »⁶ L'Avant-Propos est plus clair encore : « C'est par l'étude de la poésie latine que j'entreprends [...] de seconder vos progrès dans la carrière des lettres. »⁷ On retrouve d'ailleurs cette même idée dans beaucoup d'exergues extraits de Quintilien, et recommandant comme première et quasi unique lecture Virgile.⁸

D'emblée, la fonction pédagogique du latin s'affirme donc clairement : il s'agit, ni plus ni moins, de la formation de l'écrivain, après laquelle l'élève peut passer sans solution de continuité de l'institution scolaire à l'institution littéraire. Le détour par une langue étrangère est d'ailleurs une méthode issue elle-même de l'Antiquité, puisque, nous dit Rollin, Cicéron écrivait en grec des discours qu'il prononcerait en latin⁹... En somme, alors même qu'il privilégie le latin, « le lycée enseigne le français, et rien que le français. »¹⁰

Puisque celui-ci ne peut tirer sa force que du latin, l'enseignement même de la langue maternelle cherche à forger une sorte de langue seconde, placée à distance de la langue vivante et quotidienne par tout l'écart du latin qu'elle porte en elle. D'où une pédagogie qui cherche à souligner l'altérité radicale de ce français scolaire : « On pense que le français doit être appris par cœur, comme une langue morte, et [...] on fait prédominer l'enseignement de la langue écrite sur celui de la langue parlée [...] On pourrait croire, en lisant nos grammaires françaises, qu'elles enseignent une langue morte. »¹¹ Non seulement l'esprit de la méthode est emprunté au latin, mais le texte même des manuels l'est aussi, ce que déplore Michel Bréal : « Nos premières grammaires françaises étaient calquées sur la grammaire latine. »¹² Ainsi enseigné, le français devient à part entière une langue morte, « une sorte de latin »¹³.

De plus, les livres classiques s'ingénient à mettre en évidence la présence du latin au cœur même de notre langue, et en particulier dans le lexique. Ainsi, la Préface d'un ouvrage consacré aux Latinismes de la langue française montre que nombre d'expressions très employées constituent en fait de petits éclats de pur latin, qui ont gardé leur caractère propre : « <Henri Estienne> démontra que la plupart de ces locutions, prises de Térence, Cicéron et d'autres auteurs également recommandables, sont de la plus pure latinité, et que nous n'avons pu le dépouiller de ce caractère, en les habillant à la française. »¹⁴ Les différents articles qui composent l'ouvrage font apparaître, comme en palimpseste, le latin « sous » le français ; l'article MOISSON, par exemple, montre très bien cet effet : « Moissons de gloire, *gloriae seges* (Cicéron, *Pro Milone*, 36). Boileau et Racine ont employé cette métaphore :

« Quelles moissons de gloire en courant amassées ! » (Boileau)

« Songez à ces moissons de gloire... » (Racine). »¹⁵

Finalement, le français enseigné au collège n'apparaît plus comme une langue à part, mais comme un dérivé du latin, dépendant du latin qui l'habite toujours. D'où l'idée d'un enseignement simultané des trois langues classiques : « Avec quelle rapidité quelle sûreté <les mots> ne se graveront-ils pas dans la mémoire, lorsque l'enseignement des trois langues sera simultané, au point que pour oublier le mot grec ou latin, il faudra oublier le mot français correspondant ! »¹⁶ Autrement dit, on ne peut refuser le latin sans être frappé d'aphasie.

Cette langue française nouvelle, de par sa nature à demi-latine, se révèle naturellement poreuse et toute prête à s'imprégner des grands textes de l'Antiquité. Car le de

pour par le latin pour l'essentiel à imiter l'écriture de la fine saveur d'Antiquité qui fait le grand style. Une lecture assidue des « bons auteurs » latins permet d'arriver à ce résultat : « Nous devons lire les bons auteurs, et nous pourrions acquérir le pouvoir de bien écrire. »¹⁷ Une telle pratique est en effet censée opérer une mutation spontanée de l'écriture, par mimétisme : « L'âme du lecteur, par une observation continue, acquiert, comme malgré elle, une ressemblance de caractère. »¹⁸ Ainsi l'apprentissage de l'écriture passe par une imprégnation quotidienne de latin qui impose, pour ainsi dire, de vivre entre les pages des livres classiques : « Il faut [...] se faire un ami de son maître, habiter en quelque sorte avec lui. A force de le cultiver, de le méditer, on saisit sa manière, on prend la couleur de son style jusqu'à un certain point. »¹⁹

Mais cette imprégnation passive ne saurait suffire ; il convient de la corroborer par un autre exercice, remis en honneur par Villemain en 1839²⁰ : la Récitation classique. Il s'agit d'apprendre par cœur un grand nombre de passages latins et grecs, afin d'« inculquer dans l'esprit de l'élève [...] tout l'esprit du Manuel »²¹ ; le but premier n'est point grammatical ou linguistique : il faut avant tout « mettre dans la mémoire des modèles de style »²². Ainsi l'Antiquité imprime-t-elle à l'esprit un moule dans lequel l'écriture des jeunes gens se coule spontanément, devenant par là même antique.

Grâce au détour du latin, seule véritable langue d'écriture, les Humanités forgent donc un français nouveau, vampirisé par le latin et très perméable à l'Antiquité : c'est ainsi seulement que peut se former le « grand style » littéraire, par imprégnation des modèles anciens. Car, nous rappellent incessamment les manuels, « cette habitude de vivre avec les Anciens imprime à l'esprit une teinte délicate et pure qui se reproduit dans notre style, sans effort, sans que nous y songions. »²³

*

Vaste parcours initiatique préluant à l'écriture personnelle, le latin pourrait n'avoir qu'un rôle propédeutique visant à épurer le style et à forger la vraie Parole. Mais, aux yeux de l'Université, il n'en est rien : jamais le français ne parvient à devenir langue d'écriture à part entière, sinon par le latin qui parle en lui ; en ce sens, la métaphore de la « teinte » ou de la « couleur » d'Antiquité est trompeuse, car la présence du latin dans la langue maternelle est bien plus profonde et plus essentielle. Voilà pourquoi les grands classiques français ont, en fait, écrit en latin : c'est ce dont l'enseignement secondaire s'attache à faire la preuve.

Rollin, le grand instigateur, l'avait déjà dit : « Ces illustres écrivains qui ont fait tant d'honneur à la France [...] se sont fait un devoir de regarder les Anciens comme leurs maîtres », et leurs meilleurs ouvrages « sont tous marqués au coin de la bonne Antiquité »²⁴ ; d'autre part, précise Batteux, les règles d'Aristote et d'Horace s'appliquent aussi à la littérature contemporaine²⁵. Mais l'allégeance de la littérature française aux auteurs anciens va plus loin.

En effet, les œuvres classiques ne sont jamais étudiées dans les classes de manière indépendante et originale ; toujours les textes français se définissent par rapport aux œuvres anciennes, et se trouvent subordonnés à elles, comme en témoignent les listes officielles d'auteurs publiées dans les programmes : jusqu'en 1851, elles adoptent l'ordre latin, grec, français. D'autre part, les œuvres sont choisies comme « doublures » des auteurs anciens au programme : ainsi, les *Dialogues des Morts* de Fénelon sont étudiés en classe de cinquième, pour « les comparer à ceux de Lucien, qu'on y explique »²⁶. Comme le remarque A. Chervel, cette pratique confirme « le rôle tout à fait secondaire accordé dans la classe aux auteurs français, dont la fonction illustrative, ou même récréative, est d'ailleurs parfois signalée dans les textes officiels du début du XIX^e siècle, qui précisent qu'on lira les fables de La Fontaine après celles de Phèdre, ou l'abbé Delille après Virgile. »²⁷ Si bien que les grands maîtres du classicisme ne sont guère que des « traducteurs de génie »²⁸ ; J. Planche n'écrit pas autre chose quand il rédige en ces termes l'article MAIGRE de son Manuel : « *Macra cavum repetes arctum, quem macra subisti* (Horace, *Épîtres*, I, 1). La Fontaine traduit : Vous êtes maigre entrée, il faut maigre sortir. »²⁹

Ainsi tout le classicisme français ne tire sa grandeur que du latin qu'il s'est assimilé. C'est pourquoi les universitaires s'attachent à révéler au grand jour ce noyau latin qui fait la force de l'œuvre française, d'où le choix des ouvrages figurant au programme, comme la *Henriade* de Voltaire ou le *Télémaque* de Fénelon, œuvres dans lesquelles la filiation antique est évidente. Mais, quelle que soit l'œuvre étudiée, le commentaire tend à évoquer, au sens propre, le texte latin sous le texte français. Le *Cours de Rhétorique* de Courtaud-Diverneresse en donne un parfait exemple. Il cite le discours célèbre du vieil Horace pour la défense de son fils :

« Dis Valère, dis-nous, puisqu'il faut qu'il périsse,
Où donc choisiras-tu un lieu pour son supplice ?
Sera-ce entre ces murs, que mille et mille voix
Font encore résonner du bruit de leurs exploits ?
Sera-ce hors des murs, au milieu de ces places
Qu'on voit fumer encor du sang des Curiaces ? »

On croit entendre là les vers fameux de Corneille ; mais il n'en est rien, car en contrepoint s'élève la voix de Tite-Live dont, comme nous l'apprend l'auteur, « cette figure est tirée » : « Va, lecteur, lie ces mains, qui viennent de s'armer pour donner l'empire à Rome. Va, voile la tête de notre libérateur ; attache-le au poteau d'infamie ; frappe-le soit au-dedans du pomoerium, mais alors au milieu de ces trophées, de ces dépouilles ennemies, soit au-dehors, mais alors au milieu des tombeaux des Curiaces... »³⁰

Ainsi le texte latin s'inscrit-il comme en sourdine derrière le texte français, si bien qu'on ne peut plus entendre celui-ci sans percevoir en même temps la prose de Tite-Live qui en donne le motif. Finalement, de manière paradoxale, certains rhétoriciens en arrivent à citer comme spécifiques de la « langue poétique française » des expressions calquées directement du latin ; parmi celles-ci, l'abbé Batteux mentionne par exemple la métaphore employée par Boileau, « le chagrin monte en croupe et galope avec le cavalier », alors que ce vers est tiré mot pour mot d'Horace (*Odes*, II, 15, v. 21-24)³¹.

Ainsi se lève et s'impose le texte latin qui fait le cœur des grands classiques français, si bien que ce texte apparaît parfois comme l'œuvre réelle, originale, dont le français ne serait que le calque ou l'ombre. A la limite, il semble à bien des universitaires que certains écrivains, comme Racine, ont en réalité écrit en latin, d'où cette anecdote assez étrange placée en prologue d'une *Étude de poésie latine appliquée à Racine* : « Ma mémoire me rappela quelques vers de Racine, et par un mécanisme que je regardai comme fortuit, ces vers se présentèrent à ma pensée traduits dans la langue de Virgile. La facilité, j'ai presque dit la spontanéité de cette traduction me frappa. »³² Autrement dit, Racine aurait eu pour langue naturelle le latin – ce qui n'a rien d'étonnant, puisque, précise le même auteur, il est, par un curieux phénomène de transsubstantiation, habité par l'esprit de Virgile : « Je regarde pour démontré que, si Racine fût né Romain, il aurait fait l'*Enéide* ; et que, si Virgile fût né parmi nous, c'est à lui que nous aurions dû *Iphigénie*, *Phèdre* et *Athalie*. »³³ L'affirmation a d'autant plus de force que, dans le cas de Racine, il ne s'agit pas, comme pour le passage de Corneille, d'une imitation, puisque les sources où il a puisé sont surtout celles des tragiques grecs : cette analyse définit bien Racine comme un écrivain latin à part entière.

Si bien que l'auteur de cette hypothèse n'hésite pas, pour démontrer son affirmation, à traduire Racine en vers virgiliens, autrement dit à retrouver l'hypotexte latin fictif de son œuvre : « Mes vers n'avaient pas l'allure pénible et contrainte d'une traduction, il semblaient avoir été pensés dans la langue où ils avaient été écrits [...] Je n'ai voulu qu'indiquer comment on peut, si je puis m'exprimer ainsi, faire remonter Racine à sa source. »³⁴ Et, de fait, les vers latins proposés montrent comment les mots de Virgile peuvent s'inscrire en filigrane dans le texte racinien, comme un seul exemple suffit à en témoigner³⁵. En somme, le propos est clair : la langue naturelle de l'écriture racinienne, c'est le latin de Virgile ; quant à sa version française, issue du hasard historique, elle ne constitue que le texte second, traduction d'un hypotexte virtuel mais qu'on peut lire « à travers » Racine avec autant d'évidence que s'il eût été réel.

Ce cas extrême permet de comprendre comment, aux yeux de l'Université, le classi-

isme français est, par essence, latin ; qu'il s'agisse ou non d'un passage imitatif, la « voix » latine qui habite toute grande œuvre française, d'abord inscrite en contrepoint, s'élève dès qu'on l'évoque pour occuper tout l'espace du texte.

*

Puisque c'est le cœur latin du texte qui fait la force d'une œuvre française, les élèves doivent naturellement tenter eux aussi, dans la mesure de leurs moyens, de dépasser le simple vernis de surface qu'est la « couleur antique » pour graver profondément l'empreinte latine au cœur de leur écriture. A cela l'imprégnation spontanée et la récitation ne peuvent suffire.

La première étape consiste à reprendre sur le mode de l'imitation les « ornements du style » puisés chez les auteurs anciens ; les professeurs donnent le conseil suivant : « <Il ne faut pas> se contenter de parcourir négligemment les ouvrages des Anciens, ou attendre nonchalamment le secours qui peut se présenter, mais en user habilement ; et surtout <on> doit parer le style des ornements puisés chez tous. »³⁶ Il ne s'agit pas de reproduire les figures latines en les transposant de manière brute, mais bien de les assimiler, de manière à ce que, fondues dans le texte sans pourtant perdre leurs contours, elles deviennent partie intégrante, essentielle, du texte français : « C'est rendre service à la nation que d'enrichir la littérature des dépouilles étrangères. Mais pour que ces larcins soient applaudis, il faut y mettre, comme dans le vol à Sparte, autant de finesse que d'aisance. »³⁷

Cette transposition imitative, volontaire et raisonnée dans un premier temps, doit ensuite se faire naturelle et spontanée. Après quelque temps consacré à cet exercice, écrit un universitaire, « quelle multitude de vives expressions, de mouvements animés, d'images gracieuses et nobles, de tours heureux et faciles, viennent d'eux-mêmes se placer sous notre plume, se graver dans notre imagination... »³⁸ Cette idée de spontanéité est d'ailleurs issue de Quintilien : sans même que le scripteur s'en rende compte, les figures d'autrui se présentent de leur propre mouvement³⁹. Autrement dit, et toutes proportions gardées, l'écriture des élèves, comme celle des grands classiques français, commence à être habitée par le latin.

Mais ce type de larcins stylistiques ne peut créer que des résurgences latines ponctuelles et très localisées : pour que tout le mouvement du texte, dans son ensemble, en vienne à se couler dans le moule latin, il faut en outre composer de nombreux Discours et Narrations en français sur des sujets « à l'antique ». Pour cette raison, de telles matières se trouvaient très souvent proposées dans les classes, comme en témoignent aussi bien les manuels que les textes littéraires ; Anatole France écrit, par exemple, d'un professeur de troisième : « Il donnait comme sujets de compositions, tant françaises que latines, des combats, des sièges, des cérémonies expiatoires et propiatoires... »⁴⁰

Parfois, la « tonalité antique » de ces sujets va jusqu'à proposer une matière dont l'original latin est bien connu des élèves ; c'est ainsi que les collégiens sont invités, en Discours français, à écrire la harangue prononcée par Régulus devant le Sénat, pour déconseiller l'échange des prisonniers⁴¹. Or, ce discours se trouve esquissé par Horace dans ses *Odes* (III, 5) : l'élève doit donc en fait écrire une amplification où se lise en filigrane l'hypotexte latin à la fois assimilé et reconnaissable – comme, par exemple, dans la performance que Diderot a réalisée sur le même sujet dans le *Paradoxe sur le Comédien*...⁴² Certains manuels scolaires offrent eux-mêmes des exemples de tels passages où affleure sans cesse et partout l'hypotexte latin ; nous nous contenterons de citer un extrait de l'*Histoire Romaine* de Lorient, où l'on reconnaîtra, sous la prose de l'auteur, la page de Tite-Live que nous avons déjà vu transparaître chez Corneille. C'est toujours le vieil Horace qui parle : « Va, lecteur, lie ces mains victorieuses qui viennent de nous assurer un Empire. Mais où le frapperas-tu ? Sera-ce dans l'enceinte de cette ville, à la vue de ces dépouilles remportées par sa valeur ? Sera-ce hors des murs, entre les tombeaux des Curiaces ? »⁴³

Tous ces exercices n'ont qu'un seul but : que les élèves, comme le fit Racine, en viennent à écrire latin en français. C'est pourquoi, outre l'amplification ou la transformation d'un texte latin qui reste inscrit dans le texte français, l'institution scolaire prati-

que l'exercice de la réécriture, selon les saines méthodes prônées par Rollin : « Un des exercices les plus utiles pour les jeunes gens, et qui tient des deux genres d'écriture dont j'ai parlé, savoir la traduction et la composition, c'est de leur proposer quelques endroits choisis des auteurs grecs et latins, non pour en faire de simples traductions, mais pour les retourner à leur manière. »⁴⁴

Il ne faut pas se tromper sur la valeur exacte de ces derniers mots : ils ne désignent nullement un caractère original et personnel du style, mais le point extrême (et idéal) où la plume de l'élève, spontanément et d'elle-même, retrouve les mots d'Horace ou de Tite-Live. La formulation des sujets ne laisse aucun doute à cet égard. Voici par exemple une matière de Narration française sur la mort d'Orphée : « Sa tête roulera dans l'Hèbre, et sa langue glacée murmurerait encore le nom d'Eurydice, que répéterait tristement l'écho du rivage. »⁴⁵ Ces mots laissent entendre par transparence ceux de Virgile, *Géorgiques*, IV, v. 223-227 : « Alors même que sa tête arrachée de son cou marmoréen roulait au milieu des tourbillons, emportée par l'Hèbre Oeagrien, d'elle-même sa langue glacée appelait encore Eurydice ; Ah ! malheureuse Eurydice ! appelait-il encore, expirant ; Eurydice ! répétait, tout au long du fleuve, l'écho de ses rives. »⁴⁶ Il est clair que le collégien doit, dans ce type de composition, laisser Virgile écrire par sa plume, si bien que le latin s'inscrit naturellement, spontanément, dans son écriture. Habité par l'esprit du cygne de Mantoue, par la lettre de ses œuvres, l'élève écrit alors en français des vers latins.

Ainsi la langue française enseignée au collège est-elle véritablement saturée de latin, tant par sa rhétorique des tropes que par l'esprit qui la hante. Car, aux yeux de l'Université, aucune écriture en français n'est concevable sans un texte latin inscrit en elle comme un palimpseste, et qui en serait la force et l'âme.

**

*

« Qu'un enfant ne s'habitue pas à une manière de parler à laquelle il devra renoncer par la suite » : si, comme de nombreux manuels du siècle dernier⁴⁷, j'ai emprunté mon exergue à Quintilien, c'est qu'il rend parfaitement compte de la valeur pédagogique d'un détour par le latin pour apprendre à écrire en français. Car, pour l'institution scolaire, il n'y a qu'une seule véritable langue d'écriture, le latin – c'est pourquoi, d'ailleurs, il resta longtemps « langue maternelle » de l'Université ; Rollin en témoigne quand il écrit en tête du *Traité des Études* : « Il aurait peut-être été de mon intérêt de prendre le parti d'écrire en latin ; et j'aurais pu mieux réussir en écrivant dans une langue à l'étude de laquelle j'ai consacré une partie de ma vie, et dont j'ai beaucoup plus d'usage que de la langue française. Je ne rougis point de faire cet aveu, afin qu'on soit disposé à me pardonner bien des fautes qui me seront échappées dans un genre d'écriture qui est presque tout nouveau pour moi. »⁴⁸

Certes le français peut accéder à la dignité d'une véritable langue littéraire, mais à la seule condition d'être greffé de latin au point de devenir autre, radicalement étranger à la langue maternelle : écrire au sens fort, au sens intransitif, c'est écrire latin en français. Notre langue devient alors langue au second degré, habitée par l'empreinte latine visible par transparence, dépendante toujours d'un hypotexte latin, fût-il fictif – statut hybride que met bien en évidence cette parole admirative de d'Aguesseau adressée à Rollin : « Vous parlez français comme si c'était votre langue naturelle. »⁴⁹

NOTES

1. J. VALLES, *Le Bachelier*, édition Pléiade, tome II, p. 678.

2. M. BREAL, *Quelques mots sur l'Instruction Publique en France* (Paris, Hachette, 1872), p. 158.

3. M. BREAL, *Op. Cit.*, p. 161.

4. Mgr DUPANLOUP, *Seconde lettre [...] sur la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique, relative à l'enseignement secondaire* (Paris, C. Dauniol, 1873), p. 43. Cité par A. PROST, *L'Enseignement en France* (Paris, A. Colin, collection U, 1968).

5. Mgr DUPANLOUP, *Op. Cit.*, p. 54.

- Abbé TUET, *Le Guide des Humanistes, ou Premiers principes au choix, développés par des remarques les plus beaux vers de Virgile et autres bons poètes latins et français* (Paris, Belin-Mandar et Devaux, 1828), p. 5.
- Abbé TUET, *Op. Cit.*, p. 17 (Avant-Propos).
- Abbé TUET, *Op. Cit.*, Exergue : « Optime institutum est, ut a Virgilio lectio inciperet. » (Je traduis : C'est un excellent usage que celui qui veut qu'on commence la lecture par Virgile. »)
- J. J. COURTAUD-DIVERNERESSE, *Considérations sur l'enseignement des lettres*, p. 6 : « Rollin dit ailleurs (même Traité) que Cicéron composait en grec la plupart des discours qu'il avait à prononcer : c'était une manière de se préparer. Le thème et la composition n'ont pas d'autre objet. »
- M. BREAL, *De l'Enseignement des langues anciennes* (Paris, Hachette, 1891), p. 87.
- M. BREAL, *Quelques mots sur l'Instruction publique en France*, p. 32. L'auteur précise les conséquences pernicieuses de cette métamorphose du français : « L'habitude d'écrire en latin nous a rendus timides dans le maniement de notre propre langue. Nous commençons à la traiter comme une langue morte : nous demandons des autorités sur les mots... » (p. 236).
- M. BREAL, *Op. Cit.*, p. 34. L'auteur précise même qu'y figuraient « des règles latines qui ne sont d'aucune application en français ».
- M. BREAL, *Op. Cit.*, p. 59.
- J. PLANCHE, *Vocabulaire des latinismes de la langue française, ou des locutions françaises empruntées directement de la langue latine* (Paris, Le Normant, 1822), p. 5 (Préface).
- J. PLANCHE, *Op. Cit.*, p. 43.
- J. F. SCHUTZ, *Méthode pour abréger et perfectionner l'enseignement et l'étude simultanés des langues française, latine et grecque* (Paris, 1832), p. 6.
- L. LISKENNE, *Nouveau manuel latin, ou Choix de compositions, Matières et corrigés* (Paris, Librairie classique Carle et Jager, 1845), p. 184. On lit aussi dans cet ouvrage : « L'élégance du langage se perfectionne à lire les orateurs et les poètes. » (p. 190).
- E. A. CHABERT, *Cours de thèmes grecs* (Avignon, Seguin aîné, 1838), p. 62.
- Abbé TUET, *Op. Cit.*, pp. 122-123. Suivent les exemples : « Boileau doit une partie de sa gloire à Horace et à Juvénal, dont il possédait à fond les ouvrages. »
- A. BRAUD, *Thesaurus Memoriae, ou Morceaux choisis de littérature latine, extraits des ouvrages classiques, et destinés à être appris par cœur, dans le but de faciliter l'intelligence des auteurs et d'inspirer le goût d'une latinité pure* (Paris, Dezobry et Madeleine, 1841), p. 1. L'auteur cite en outre les paroles prononcées par Villemain en faveur de cet exercice. (Cf. la Préface, où l'auteur justifie son dessein).
- A. BRAUD, *Op. Cit.*, p. 1.
- Revue de l'Instruction Publique*, n° 132, 15 Avril 1849, p. 1477.
- J. P. CHARPENTIER, *Etudes morales et historiques sur la littérature romaine* (Paris, Hachette, 1829), p. 382. La même idée est reprise par exemple dans le *Nouveau Manuel de Composition latine* d'A. FRESSE-MONTVAL (Paris, A. Poilleux éditeur, 1837), p. 2 : « Inde ingeneratur nobis quaedam bene dicendi consuetudo, et suavissime aspergitur, quidquid scripserimus, antiquitatis color. » (Je traduis : « De là nous vient une certaine habitude du bien-dire, et dans tous nos écrits se trouve répandue une très agréable couleur d'Antiquité. »)
- ROLLIN, *Traité des Etudes*, III, p. 277.
- Abbé BATTEUX, *Les quatre poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau* (Imprimerie de Michel, Brest, 1822), p. VII de l'Avant-Propos : « On peut donc dire aux élèves de la Poésie, et même aux Poètes les plus célèbres : Voilà vos maîtres, voilà vos règles, d'après lesquelles vous pouvez et vous juger vous-même, et prévoir et apprécier le sentiment du public. »
- Revue de l'Instruction Publique*, n° 89, 15 Octobre 1846, p. 996.
- A. CHERVEL, *Les Auteurs français, latins et grecs au programme de l'enseignement secondaire de 1800 à nos jours*, p. 22.
- L'expression est de A. CHERVEL, *Op. Cit.*, p. 41.
- J. PLANCHE, *Op. Cit.*, p. 41.
- J. J. COURTAUD-DIVERNERESSE, *Cours élémentaire de Rhétorique, appliqué aux trois langues française, latine et grecque* (Paris, M. P. Guyot, 1822), p. 182 (la traduction française est de G. Baillet, Les Belles-Lettres, 1971). D'où la maxime de A. FRESSE-MONTVAL, *Op. Cit.*, p. 1 : « Qui veterum in libris assidue versatus fuerit, is plus videbit in nostris. » (Je traduis : « Celui qui aura beaucoup fréquenté les livres des Anciens, verra plus de choses dans les nôtres. »)
- Abbé BATTEUX, *Op. Cit.*, p. 181.
- C.F. QUEQUET, *Etudes de poésie latine appliquées à Racine* (Paris, Imprimerie Royale, 1823), p. 12.
- C.F. QUEQUET, *Op. Cit.*, p. 12.
- C.F. QUEQUET, *Op. Cit.*, p. 13. L'idée de Virgile « source » de Racine se retrouve ailleurs, par exemple chez J. A. AMAR, *Discours et harangues choisies, tirées des poètes épiques latins* (Delalain, 1819), p. 44 : « Quand on a cité Euripide et quelques traits heureusement dérobés à Sénèque le Tragique, on pense avoir indiqué les sources où Racine a puisé pour faire de sa *Phèdre* un chef-d'œuvre d'éloquence tragique ; et l'on ne songe guère à la plus riche, à la plus féconde de toutes, le IV^e livre de l'*Enéide*. » Le même auteur développe lui aussi le thème de la « parenté spirituelle » entre les deux poètes : « S'il fallait un Virgile pour inspirer à Racine les chefs-d'œuvre de *Phèdre* et d'*Andromaque*, le seul Racine était capable de recevoir et de reproduire aussi fidèlement l'impression du génie. » (*Op. Cit.*, pp. 34-35).

35. L'auteur réécrit les vers suivants d'*Iphigénie* (V, 1739-1741) :

« Entre les deux partis Calchas s'est avancé
L'œil farouche, l'air sombre et le poil hérissé,
Terrible, et plein du Dieu qui l'agitait sans doute. »

Voici la version « virgilienne » du même passage :

« Improvisus adest inter media agmina Calchas,
Torua tu ens, oculis minax, hirtoque capillo,
Terribilis, plenusque Dev fera corda domarte. »

C.f. Quéquet énumère soigneusement l'origine de ses emprunts : « Improvisus adet » (*Enéide*, IX, 49), « Tela inter media » (*Eglogues*, X, 45), « media agmina » (*Enéide*, X, 721), « torua tuentem » (*Enéide*, VI, 467), « fera corda domans » *Enéide*, VI, 80).

36. E. A. CHABERT, *Cours de Thèmes grecs* (Avignon, Seguin aîné, 1838), p. 71.

37. Abbé TUET, *Op. Cit.*, p. 130. L'auteur précise la position privilégiée de l'élève qui dépouille ainsi les grands textes latins : « L'imitateur a bien plus de liberté quand il puise dans un autre idiome que celui où il écrit. » (*Ibid.*)

38. J. P. CHARPENTIER, *Op. Cit.*, p. 377.

39. M. THEIL, *Recueil de morceaux choisis des auteurs classiques des littératures grecque, latine et française, et destinés à la Récitation* (Paris, Firmin Didot, 1845), Exergue : « ... Semperque habebunt intra se quod imitentur ; etiam non sentientes, formam orationis illam quam mente acceperint, expriment, ac figuris non jam quaesitis, sed sponte e reposito velut thesauro se offerentibus. » (Quintilien). Je traduis : « ... Et ils auront toujours en eux-mêmes matière à imitation ; sans même s'en rendre compte, ils imiteront le tour du discours qui s'est profondément gravé dans leur esprit, sans avoir à chercher désormais les figures de style, car elle viendront s'offrir d'elles-mêmes, comme issues d'un trésor laissé en dépôt. »

40. A. FRANCE, *Le Livre de mon Ami*, Calmann-Lévy, p. 246.

41. N. A. DUBOIS, *Choix de discours et d'amplifications en latin et en français*, pp. 138-139. On trouve dans les recueils de Matières bien des sujets de ce genre, comme les paroles de Veturie à Coriolan, pour le dissuader de marcher sur Rome.

42. Éditions G.F., 1981, p. 173.

43. J. N. LORQUET, *Histoire Romaine* (Lyon-Paris, Rusand, nouvelle édition 1822), p. 18. Là encore, on trouve dans les Manuels beaucoup de récits comparables à celui-ci : le courage héroïque d'Horatius Coclès défendant le pont Sublicius, l'histoire de Virginie...

44. ROLLIN, *Traité des Etudes*, II, p. 233.

45. N. A. DUBOIS, *Manuel de Composition française, ou Choix de sujets entièrement neufs* (Paris, Delalain, 1829), p. 6.

46. Voici le texte original de Virgile (la traduction proposée était de E. DE SAINT-DENIS, *Les Belles-Lettres*, 1956) :

« Tunc quoque marmorea caput a cervice revulsum
Gurgite cum medio portans Oeagrius Hebrus
Volveret, Eurydicen vox ipsa et frigida lingua
Ah ! miseram Eurydicen anima fugiente vocabat ;
Eurydicen toto referebant flumine ripae. »

Un exemple de réécriture de ce passage en vers français est donnée par J. HUMBERT, *Mythologie classique élémentaire* (Paris, E. Cherbuliez), p. 87 :

« Dans l'Hèbre impétueux sa tête fut jetée ;
Mais tandis qu'elle errait sur la vague agitée,
Ses lèvres, qu'Eurydice animait autrefois,
Et sa langue glacée, et sa mourante voix,
Sa voix disait encore : O ma chère Eurydice !
Et tout le fleuve en pleurs répétait : Eurydice ! » (LEBRUN.)

47. Par exemple le *Manuel classique* de M. A. F. MORLY DE SAINT-ERME (Martial Ardant, Limoges, 1821), ou le *Centon élémentaire pour l'étude de la langue française et de la langue latine comparées* (Anonyme, Nantes, 1824). J. HEUZET cite aussi ce précepte dans le *Selectae*, III, 34.

48. ROLLIN, *Traité des Etudes*, I, p. 83.

49. Passage cité par J. F. N. THEIL, *Op. Cit.*, p. 10, et extrait de l'ouvrage de VILLEMMAIN, *Cours de Littérature française*.